

## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 11 octobre 2017 à 9 heures, à la Maison du Département, quai Dupleix à Quimper

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 17
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 0 représentant 19 voix

**Délégués titulaires présents :** Michel Dion, André Fidelin, Bruno Jullien, Pierre Karleskind, Daniel Le Balch, Erwan Le Floch, Gaël Le Meur, Bruno Le Port, Thierry Mavic, Roger Mellouët, Jocelyne Poitevin, Michaël Quernez, Jean-Marc Tanguy, Nathalie Tanneau, Rayndald Tanter, Christine Zamuner, Nicole Ziegler

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2017 portant création du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;  
Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles D1411-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;  
Sous la présidence de Monsieur Michaël Quernez, élu Président ;

### Considérant :

Qu'aux termes des dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou la délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,  
Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

**Le comité syndical décide** de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Un accord est intervenu sur la composition d'une liste unique, telle que mentionnée ci-après :

En qualité de titulaires :

- Monsieur Michel Dion
- Monsieur Daniel Le Balch
- Monsieur Erwan Le Floch
- Madame Gaël Le Meur
- Monsieur Jean-François Marzin

En qualité de suppléants :

- Monsieur Marc Bigot
- Madame Danielle Bourhis
- Monsieur Pierre Karleskind
- Monsieur Bruno Le Port
- Madame Françoise Pencalet

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 19

Le Comité syndical

**Décide à l'unanimité :**

D'instituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent compétente pour l'ensemble des procédures mises en œuvre pendant la durée du mandat des délégués des assemblées délibérantes des membres du syndicat mixte de sports de pêche – plaisance de Cornouaille ;

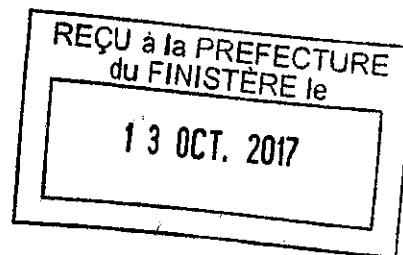
De prononcer l'élection de :

En qualité de titulaires :

- Monsieur Michel Dion
- Monsieur Daniel Le Balch
- Monsieur Erwan Le Floch
- Madame Gaël Le Meur
- Monsieur Jean-François Marzin

En qualité de suppléants :

- Monsieur Marc Bigot
- Madame Danielle Bourhis
- Monsieur Pierre Karleskind
- Monsieur Bruno Le Port
- Madame Françoise Pencalet



**Le Président du Syndicat Mixte des Ports de  
Pêche-Plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**

*Acte rendu exécutoire le 13/10/2017*

*Après envoi en préfecture le 13/10/2017*

*Et publication ou notification le 13/10/2017*

*Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.*